

Établissement Public de Coopération Culturelle « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier »	DÉLIBÉRATIONS DU CA N°2026-010
	Séance du 10 juin 2026
Élection de la Présidence du Conseil d'Administration	

Le 10 juin 2026 à 11h30, les membres du Conseil d'Administration de la Cité du Théâtre et des Arts associés se sont réunis à l'Hôtel d'Aurès – salle 111 -, 14 rue Eugène Lisbonne à Montpellier, sur convocation en date du 27 mai 2026.

Étaient présents :

Métropole Montpellier Méditerranée :

M. Michaël Delafosse, Maire, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

M. Eric Penso - Vice-Président Culture Montpellier Méditerranée Métropole

M. Renaud Calvat - 1er vice-président Montpellier Méditerranée Métropole - Délégué aux finances et aux relations aux communes

Mme. Clare Hart - Vice-Présidente Montpellier Méditerranée Métropole - Déléguée au rayonnement international et aux coopérations

M. Génies Balazun - Montpellier Méditerranée Métropole - Maire de Restinclières

Ville de Montpellier :

Mme. Jacqueline MARKOVIC - Conseillère municipale - Ville de Montpellier

Mme. Agnès Robin - Conseillère municipale chargée de la culture

Etat :

M. Marc Daniel - Drac (par intérim) - représentant Mme le Préfet

Mme. Nathalie Piat - Représentante de Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles

Personnalités qualifiées ;

Mme. Florence March - Directrice de l'IRCL

Représentants du personnel (élus) :

Mme. Marion Brunel - Directrice du Pôle Public

Mme. Anne Puccinelli - Adjointe au directeur technique

Étaient représentés :

Mme. Mylène Lucas - absente pouvoir à Nathalie Piat

Étaient excusés :

Mme. Jacqueline Galabrun-Boulbes - Maire de ST Drézéry

Autres participants : M. Alexis Gangloff - directeur général délégué Cité Européenne du Théâtre, M. Alain Pons de Vincent, Mme. Anaïs Danon, Mme Julianna Stoppa, Mme. Anaïs Legris, M. Olivier Nys et M. Clément Prunières - Montpellier Méditerranée Métropole, Mme. Béatrice Amat et Mme. Ariane Obert - Cité Européenne du Théâtre - M. Sylvain Biancamaria et M. Joël Hingray - DGFIP

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-934880774-20260610-2026_010-DE

Élection de la Présidence du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2024, portant création de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » ;

Vu les statuts de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier » tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral de création et notamment l'article 10 ;

Vu la délibération N° 2026-009 relative à l'installation de nouveaux membres au Conseil d'administration, ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élire le/la Président.e du Conseil d'Administration, lequel est, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de l'EPCC et dans le respect de l'article R. 1431-8 du CGCT, élu en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres, pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut toutefois excéder la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Vu la candidature de M. Michaël Delafosse.

Après vote à l'unanimité, le conseil d'administration

DECIDE d'élire aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'EPCC « Cité européenne du théâtre et des arts associés Domaine d'O Montpellier », M. Michaël Delafosse lequel est immédiatement installé en cette qualité et prend la présidence de la séance.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

M. Michaël Delafosse - Président

